

## RECOMMANDATIONS DE L'INSTITUT EDDEC AU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE (GTEC)

Avril 2018

Ce document synthétise les recommandations d'une douzaine de professeurs et chercheurs membres de l'Institut de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Économie Circulaire (**I-EDDEC**) qui étudient l'économie circulaire et en particulier l'économie collaborative depuis quelques années dans le cadre de son Laboratoire d'économie collaborative et de fonctionnalité.

Issus d'une grande variété de disciplines (économie, gestion, ingénierie, sociologie, marketing, droit, géographie, urbanisme, design, etc.), ces experts ont souhaité formuler des recommandations au gouvernement québécois dans le cadre de la consultation du Groupe de travail sur l'économie collaborative, mandaté en février 2018 par le Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec à déposer un rapport en mai de la même année.

Au vu de la rapide multiplication des initiatives, des nombreux domaines d'application, et dans un contexte d'évaluation et d'éventuelle refonte du cadre réglementaire et législatif, il apparaît essentiel de cerner clairement en amont les tenants et aboutissants de l'économie collaborative dans son application au Québec. En complément aux considérations juridiques, les recommandations présentées dans ce mémoire sont sous-tendues par l'importance qui se doit d'être portée à une analyse inter et multidisciplinaire de l'économie collaborative, de ses diverses formes et applications, et de son intégration dans la mise en œuvre d'une économie circulaire.

En effet, l'économie collaborative constitue l'une des stratégies clef de l'économie circulaire, et doit être évaluée et définie comme l'une des composantes d'un système économique en transition. Dans un contexte où plusieurs ministères développent actuellement des programmes pour faciliter la transition vers l'économie circulaire, et où de nombreuses actions de sensibilisation sont mises en œuvre – assises en décembre 2018, création d'une plateforme web dédiée, formation et accompagnement des acteurs -, la cohérence entre les actions proposées sera essentielle pour optimiser la mise en œuvre d'une économie collaborative au Québec.

## Établir une structure de recherche collaborative à l'échelle du Québec

Il est important que le Québec se dote d'une structure collaborative de recherche qui nourrisse et fonde les orientations à mettre en œuvre à l'échelle de la province. Guichet unique, elle bénéficierait d'une concentration inégalée d'expertises multidisciplinaires. Ce laboratoire, lieu de rencontre de plusieurs entités universitaires diverses, faciliterait une collaboration essentielle avec les acteurs terrain, dans le cadre de nombreux partenariats. Sa mission éducative prendrait la forme d'une formation continue de séminaires universitaires. Ces derniers favoriseraient les changements nécessaires dans la façon de penser qui actuellement définit, voire limite, la mise en œuvre de l'économie collaborative au Québec. Enfin, par le biais de cette structure, les chercheurs assureraient le suivi de la mise en œuvre des recommandations gouvernementales et l'analyse des retombées en matière d'économie collaborative.

L'I-EDDEC se propose de développer un plan d'action avec les chercheurs de son Laboratoire d'économie collaborative et de fonctionnalité pour mettre en avant cette priorité.

Les enjeux liés à la mise en œuvre de l'économie collaborative sont nombreux - ainsi une variété d'axes de recherche pourraient être approfondis par les membres de ce laboratoire, parmi lesquels :

- La collaboration entre les acteurs dans une perspective de rééquilibrage des pouvoirs et la distribution de pouvoir inter-régions et entre le Québec et les marchés frontaliers ;
- La définition ou la redéfinition du rôle du gouvernement, au-delà de la réglementation et du cadre fiscal, en tant qu'acteur participant pleinement à l'économie collaborative;
- L'arrimage avec les politiques, programmes et incitatifs actuellement en développement au Québec pour faciliter la mise en œuvre de l'économie circulaire;
- Les changements sociétaux, comme la digitalisation des échanges et des relations, le rapport à la possession et à la propriété, la démocratisation des idées ;
- La perspective organisationnelle et les changements en gestion, comme les facteurs permettant l'établissement de collaborations et la pérennisation de ces liens, ou la relation client-fournisseur ;
- La perspective plus sociétale, permettant par exemple de définir quels modèles d'échanges et d'affaires engendrent le plus de richesses et de bénéfices d'intérêt général en tant que société, ou l'association au mouvement des politiques numériques (ex. : villes intelligentes);
- La politique environnementale, dans le cadre d'une économie collaborative qui privilégie l'exploitation des capacités excédentaires actuelles de production (maximiser l'usage et la réutilisation);
- L'infrastructure technologique du Québec et médiatrice de cette nouvelle économie : le réseau de télécommunication dans les régions, plateformes et données massives (big data) gouvernementales.

**Les pistes d'action suivantes nous semblent prioritaires pour permettre au Québec d'avancer de manière conséquente dans la définition et l'établissement d'un cadre optimal pour la mise en œuvre de l'économie collaborative :**

### 1-Définir l'économie collaborative dans le contexte québécois

La mise en œuvre de l'économie collaborative se base sur la proximité, et son application est souvent circonscrite à un territoire précis. Elle est donc caractérisée par des relations sociales et économiques qui sont profondément ancrées et propres à une culture et une société données. Il y a quelques décennies seulement au Québec, la famille étendue était encore une unité de consommation collaborative. La gestion responsable des ressources, la continuité d'un lien territorial et l'établissement de réseaux de partage par la famille élargie et le voisinage étaient très présents - ils sous-tendent encore les valeurs de la société québécoise. Une définition générique de l'économie collaborative ne peut donc représenter adéquatement les caractéristiques ni les opportunités ou les défis qui caractérisent sa mise en œuvre au Québec.

Les universités, en concertation avec les acteurs du milieu, ont un rôle clé à jouer au niveau de la recherche afin de mieux définir ce concept. En effet, la diversité des cas qui sont associés à ces termes apporte une richesse au mouvement, mais peut prêter à confusion. Leur classification est d'autant plus difficile dans un contexte où l'on observe un enchevêtrement complexe de modèles. Les logiques qui sous-tendent les modèles d'échanges et d'affaires étant très variées, une classification consensuelle permettrait de les identifier rapidement afin d'éviter la confusion entre les termes. Cette classification permettrait l'identification plus précise de passerelle ou de modèles hybrides, impliquant notamment l'économie de fonctionnalité, l'identification des effets rebonds indésirables ou encore le rejet du mouvement collaboratif par des acteurs qui ne se reconnaissent pas dans certaines pratiques.

Cette définition se doit d'être développée grâce à la mise en œuvre d'une revue exhaustive et multidisciplinaire de la littérature. En s'appuyant sur les acquis de celle-ci, les chercheurs pourront collectivement définir des critères permettant la réalisation d'un inventaire de cas, présentant des modèles et acteurs variés au Québec, mais aussi à l'échelle nationale et internationale. Un tel recensement, établissant le portrait des acteurs par type de modèle d'affaires, devrait inclure des cas impliquant des populations autochtones et permettre d'étudier des secteurs variés. Il permettrait de répondre à de nombreuses questions, notamment celles ayant trait à la motivation des acteurs et leur profil socio-économique, leurs valeurs, leur mode de gouvernance, les difficultés rencontrées, les conditions qui ont rendu possible leur implantation, et les bénéfices retirés, pas seulement sur le plan économique.

## 2- Recenser les cadres réglementaires et législatifs établis à l'international

Certains pays, dont la France et l'Espagne, ont modifié leur cadre réglementaire de manière à permettre et faciliter la mise en œuvre de l'économie collaborative. Une étude de cas à l'international et des retours d'expérience sur les retombées économiques, sociales et environnementales des mesures réglementaires, législatives et fiscales établies permettrait d'informer sur les modifications les plus appropriées à apporter au Québec. Des recommandations sur les mesures à prioriser pourraient être ainsi formulées par les chercheurs du laboratoire.

## 3- Étudier les mouvements et changements sociétaux associés

L'analyse des modèles d'affaires ne peut se faire sans passer par celle des intervenants et des consommateurs qui participent à ce type de relations sociales et économiques. L'identification des caractéristiques de participants à différents niveaux de ce système collaboratif, ainsi que des freins et limites à leur participation permettra également d'informer les mesures incitatives les plus efficaces pour la mise en œuvre de l'économie collaborative.

## 4- Approfondir l'analyse des effets environnementaux, sociaux et économiques indésirables

Une revue de littérature est actuellement en cours avec l'I-EDDEC sur le déplacement des impacts environnementaux résultant de la mise en œuvre d'initiatives de l'économie collaborative. Des études plus approfondies seront nécessaires et devraient permettre par exemple de :

- Définir quelles formes d'économie collaborative peuvent le plus contribuer à limiter nos émissions de gaz à effet de serre, notre consommation de ressources naturelles, nos déchets, et en conséquence devraient être encouragées ;
- Souligner celles qui sont les plus en cohérence avec les programmes environnementaux et les politiques régionales voire municipales actuellement déployés ;
- Définir lesquelles pourraient être développées en priorité pour contrer les déplacements d'impacts et effets rebonds négatifs possibles dans des perspectives à court, moyen et long terme, et celles qui peuvent contribuer à enrichir la société (accès à l'emploi et aux services pour les groupes marginalisés, sécurité alimentaire, etc.).

La réalisation par les chercheurs du laboratoire d'une étude économique prospective sur les retombées estimées de la mise en place d'initiatives de l'économie collaborative dans certains secteurs clés de l'économie orienterait le gouvernement pour la priorisation des mesures à mettre en œuvre. Une telle étude questionnerait plus précisément les aspects de la répartition des profits. Elle s'attacherait également à définir les impacts de la coexistence de plusieurs modèles d'économie collaborative et de fonctionnalité au sein d'un même secteur d'activité et territoire. En effet, dans quelles mesures peuvent-elles entrer en contradiction ou, au contraire, s'alimenter mutuellement, et favoriser l'innovation ?

## ANNEXE

### LABORATOIRE D'ÉCONOMIE COLLABORATIVE ET DE FONCTIONNALITÉ DE L'INSTITUT EDDEC

Le Laboratoire vise cinq objectifs principaux dans les domaines de l'économie collaborative et l'économie de fonctionnalité :

- Participer au développement de connaissances fondamentales et « appliquées » ;
- Collaborer avec la communauté scientifique internationale et les acteurs clés ;
- Agir à titre d'organisme de référence auprès des acteurs ;
- Favoriser une réelle appropriation du sujet par les acteurs concernés et assurer la diffusion et le transfert des connaissances et outils produits, notamment par le biais d'études de cas, de publications et d'évènements ;
- Former une main-d'œuvre hautement qualifiée dans ces domaines, selon une approche interdisciplinaire et dans une perspective de développement durable.

Pour atteindre ces objectifs, l'Institut EDDEC a réuni au sein du Laboratoire une équipe multidisciplinaire d'une quinzaine de chercheurs issus de ses trois établissements fondateurs. Cette perspective permet une approche intégratrice de l'économie collaborative.

**L'équipe de spécialistes impliquée couvre un très large spectre de disciplines :**

#### Membres réguliers

##### HEC Montréal

Jonathan Deschênes, Département de marketing

JoAnne Labrecque, Département de marketing

Martine Vézina, Département de management

##### Université de Montréal

Nicole Gombay, Département de géographie

Sophie Morin, Faculté de droit

Sylvain Plouffe, École de design

Paul Sabourin, Département de sociologie

##### Polytechnique Montréal

Sophie Bernard, Département de mathématiques et de génie industriel

Jean-Marc Frayret, Département de mathématiques et de génie industriel

#### Membres observateurs

##### HEC Montréal

Patrick Cohendet, Département d'affaires internationales

Bernard Sinclair Desgagné, Département des affaires internationales

Laurent Simon, Département d'entrepreneuriat et innovation

Verena Gruber, Département de marketing

##### Université de Montréal

Christophe Abrassart, École de design

Lorna Heaton, Département de communication

Michel Poitevin, Département des sciences économiques

#### Membres étudiants

**Université de Montréal :** Didier Fayon, Julien Pongérard, Louis Rivet-Préfontaine

**Polytechnique Montréal :** Aïda Benzaria, Geoffrey Lonca, Julien Waltzberg

